Le coût social de la prise en charge des malades en affection longue durée est de 90 milliards d'euros par an en France. Les études montrent que l'activité physique et sportive ainsi que la réduction de la sédentarité permettent de diminuer de façon majeure les risques des maladies chroniques et leurs conséquences.

Les collectivités territoriales ont pris leurs responsabilités dans la mise en place de ce dispositif. Elles reflètent le dynamisme des villes, de plus en plus nombreuses, à se saisir de cet enjeu de santé publique.

Grâce à la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 et à ses décrets d'application publiés en décembre 2016, le dispositif sport-santé sur ordonnance peut désormais être généralisé à l'ensemble du territoire.

Emmanuel Macron, Président de la République a annoncé qu'il souhaite la création de 500 maisons sport santé en France. Laura Flessel, Ministre des Sports, a confirmé hier, lors des 2èmes assises européennes du sport santé sur ordonnance, cette orientation politique.

Par ailleurs, le Président de la République s'est également engagé à rembourser le prix des licences sportives pour les patients en affection longue durée.

Les collectivités du groupe de travail, réunies à Strasbourg à l'occasion de ces assises se réjouissent de ces annonces et restent attentives à leur concrétisation.

L'assurance maladie, qui grâce au sport-santé va pouvoir réduire ses dépenses pour les malades chroniques, doit être présente dans le tour de table des financeurs.

Les villes membres du **réseau demandent que le gouvernement s'engage pour la prise en charge financière de l'activité physique et sportive sur tout le territoire**
dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

Les Agences Régionales de Santé doivent encore renforcer leur engagement. Le réseau souhaite également que les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale flèchent des crédits vers le sport-santé via le CNDS. Enfin, les conférences de financeurs doivent réserver des moyens pour s'engager dans la mise en place des dispositifs. Ces financements sont indispensables à la réussite de leur généralisation et de leur pérennisation.

Les investissements d'aujourd'hui seront les bénéfices pour la santé de demain.

** Liste des membres du groupe de travail des villes sport-santéÂ sur ordonnance (en gras, les villes présentes ce jour à Strasbourg) :*

Agglomération Bergeracoise, *Amiens, Angers, ,* ***Besançon****, Biarritz,* ***Blagnac****,* ***Boulogne-sur-mer*** *,*
Bourgoin Jallieu,
Brest
,
Brive la Gaillarde
, Cabries-Calas,
Caen
,
Carcassonne
, Cavalaire sur Mer, Chalon-sur-Saône,
Charenton-le-Pont
,
Château-Thierry
,
Cherbourg en Cotentin
, Colombes, Couderkerque-Branche, Courcouronnes,
Douai
, Evry,
Fontainebleau
, Fort-de-France, Gif sur Yvette, Grand Nancy, Illkirch Graffenstaden, La Croix Valmer, La Rochelle, Le Cres, Le Grand Chalon, Lille,

Marseille
, Metz,
Miramas
, Mont de Marsan,
Montreuil
,
Mulhouse
,
Nantes
, Narbonne, Nice, Nice Métropole,
Orléans
,
Paris
, Perpignan,
Reims
,
Rennes
,
Romans-sur-Isère
,
Saint-Paul de la Réunion
, Saint Pierre de la Réunion,
Saint-Quentin-en-Yvelines
,
Sète
,
Strasbourg
,
Tarbes
,
Toulouse
, Val de Reuil, Valence, Valenciennes Métropole,
Villeurbanne